

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 10 mars 2010

Président : Éric THOMAS

Présents : Tous les membres sauf excusées.

Excusées : Mmes BUISSET et DAMERMANT

Secrétaire de séance : Jean-Marc MICHON

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le mercredi 10 mars 2010 à 20 h 30 pour traiter l'ordre du jour ci-dessous.

PRÉAMBULE

M. le Maire informe l'assemblée que pour faire face à l'arrêt maladie de Mme Jocelyne CUISINIER (cuisinière à la cantine scolaire), il a été passé un contrat avec la société RPC de MANZIAT. Cette société livrant les repas cuisinés suivant le procédé de liaison froide, il a été également fait appel à Ainter Job pour le recrutement d'un cuisinier. Ce dernier est chargé de la remise en température des plats et de leur service ainsi que du nettoyage de la cuisine et du restaurant.

I – Comptes administratifs et comptes de gestion 2009

1°) CCAS

Il est déficitaire de 86,11 euros sur l'exercice 2009 mais compte tenu du report de résultat 2008, il dégage un excédent de 486,32 euros.

Il est adopté à l'unanimité ainsi que le compte de gestion du receveur municipal.

2°) Clos Multin

Il est déficitaire de 25 910,16 euros sur l'exercice 2009 mais compte tenu du report de résultat 2008, il dégage un excédent de 70 197,66 euros. L'opération du lotissement étant achevée, ledit excédent sera inscrit au budget principal 2010.

Il est adopté à l'unanimité ainsi que le compte de gestion du receveur municipal.

3°) La Chapelle

Le compte se solde par un excédent de fonctionnement de 1 160,43 euros et par un excédent d'investissement de 2 749,43 euros.

Il est adopté à l'unanimité ainsi que le compte de gestion du receveur municipal.

4°) Local commercial du bourg

Le compte se solde par un excédent de fonctionnement de 9 948,90 euros et par un déficit d'investissement de 5 114,00 euros ce qui porte le résultat de clôture à 4 834,90 euros.

Il est adopté à l'unanimité ainsi que le compte de gestion du receveur municipal.

5°) Commune

Le compte se solde par un excédent de fonctionnement de 394 877,66 euros et par un déficit d'investissement de 195 846,54 euros. Ce déficit sera couvert par une partie de l'excédent de fonctionnement.

Après intégration des restes à réaliser (dépenses), le compte se solde par un excédent de 164 327,12 euros.

Il est adopté à l'unanimité ainsi que le compte de gestion du receveur municipal.

II – Modification des statuts de la Communauté de Communes BDSR

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de deux délibérations de la Communauté de Communes BDSR relatives à la modification de deux articles de ses statuts à savoir :

- a) article 2.3 relatif à sa compétence des contrôles des installations individuelles en matière d'assainissement en ajoutant « la réhabilitation des assainissements collectifs ».
- b) article 2.7 relatif à ses compétences facultatives et plus particulièrement « Hébergements collectifs non médicalisés pour personnes âgées » en modifiant et complétant ainsi qu'il suit : « soutien matériel ou financier aux maisons de retraite, médicalisées ou non, d'intérêt intercommunal y compris les garanties d'emprunt ».

Après délibération, le Conseil Municipal approuve ces deux modifications.

III – Participation Voie et Réseaux : « Petite Vavrette »

Le Conseil Municipal suite au projet d'implantation de futures constructions dans le secteur de la Petite Vavrette qui vont impliquer la création d'une voie et la réalisation d'aménagement de réseaux sous la maîtrise d'œuvre de la Communauté de Communes BDSR, décide, par 16 voix pour et 1 abstention, d'instaurer la PVR pour ce secteur. Il fixe le montant de la participation due par M² de terrain desservi à 5 euros HT.

L'intégralité de la PVR sera versée directement à la Communauté de Commune BDSR maître d'ouvrage de l'opération dans sa compétence « développement économique ».

IV – DPU

Le Conseil Municipal renonce à son droit de préemption urbain pour une propriété située « Aux Rippes ».

V – Devis

Le Conseil Municipal accepte le devis de l'ONF d'un montant de 3 240 euros HT pour les travaux d'entretien de la coupe parcelles 4 et 9.

VI – Divers

M. le Maire donne lecture :

- de la lettre de remerciements du 3 mars 2010 du Ministère des Affaires Étrangères et Européennes suite au don effectué en faveur des sinistrés d'Haïti.
- de l'invitation du groupement musical des Bords de l'Ain pour son concert annuel des orchestres juniors du territoire le 13 mars à Certines.
- des remerciements des classes maternelles de moyenne et grande sections pour l'installation de nouveaux placards.

VII – Comptes rendus divers

Le Conseil Municipal prend connaissance du compte rendu des réunions :

- de la commission environnement du 24 février,
- de la commission urbanisme du 4 mars avec la nouvelle urbaniste pour le dossier PLU (suite le 19 mars),

ainsi que du bilan de la journée d'audit sur la prévention routière destinée aux seniors.

**La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu
Mardi 6 avril 2010 à 20 h 30 pour le vote des Budgets Primitifs 2010**

Fait à Certines, le 18 mars 2010
Le Maire,
Éric THOMAS